

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.: (251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21
Email: situationroom@africa-union.org, oau-ews@ethionet.et

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE

197^{EME} REUNION

10 JUILLET 2009

ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/COMM(CXCVII)

COMMUNIQUE

COMMUNIQUE DE LA 197^{EME} REUNION
DU CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 197^{ème} réunion tenue, le 10 juillet 2009, a adopté la décision qui suit sur la situation en République de Guinée :

Le Conseil,

1. **Prend note** du rapport du Président de la Commission sur la situation en République de Guinée [PSC/PR/2(CXCVII)], ainsi que des communications faites par le Commissaire à la paix et à la sécurité et l'Envoyé spécial du Président de la Commission pour la Guinée;
2. **Rappelle** les conclusions de la réunion de la représentation locale du Groupe international de contact sur la Guinée (GIC-G), tenue à Conakry les 18 et 19 juin 2009, ainsi que le communiqué final de la 4^{ème} réunion du GIC-G, tenue à Sirte, en Libye, le 27 juin 2009 ;
3. **Rappelle, en outre**, le paragraphe relatif à la situation en République de Guinée tel que contenu dans la décision sur le rapport du Conseil de paix et de sécurité de l'UA sur ses activités et l'état de la paix et de la sécurité en Afrique, adoptée par la 13^{ème} session ordinaire de la Conférence de l'Union tenue à Sirte, du 1^{er} au 3 juillet 2009 ;
4. **Note avec appréciation** les efforts de l'Autorité des chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), lors de sa 36^{ème} session ordinaire tenue à Abuja, au Nigéria, le 22 juin 2009, et, en particulier, son engagement en faveur de la mise en œuvre du chronogramme convenu et de la restauration de l'ordre constitutionnel en 2009, à travers la tenue d'élections inclusives, libres et régulières ;
5. **Exprime sa grave préoccupation** devant le manque de progrès significatifs dans la transition vers le rétablissement de l'ordre constitutionnel et la tenue des élections législatives et présidentielles en 2009, comme prévu dans le chronogramme, notamment :
 - (i) l'absence d'un dialogue politique continu, serein et productif entre les différents acteurs de la transition, ce qui constitue un obstacle au retour du pays à l'ordre constitutionnel au plus tard à la fin de l'année 2009,
 - (ii) la non mise en place du Conseil national de transition (CNT), qui aurait dû être installé depuis plusieurs mois,
 - (iii) l'arrêt des opérations de recensement électoral et le manque de clarté quant à sa finalisation,

- (iv) la détérioration de la situation sécuritaire et la violation des droits de l'homme, notamment la multiplication des arrestations et détentions arbitraires, et
- (v) les limitations à la liberté d'expression et d'association, en particulier le refus de l'accès des partis politiques aux organes d'information de l'Etat, ainsi que les entraves mises à leurs activités publiques ;

6. **Souligne** l'urgence de la relance du dialogue entre le Conseil national pour le développement et la démocratie (CNDD) et toutes les parties prenantes guinéennes. A cet égard, le Conseil **demande** que la récente réunion entre le CNDD et les Forces vives soit suivie de la mise en place rapide et effective de la Commission *ad hoc* envisagée, ainsi que du CNT ;

7. **Appelle** à la prise et à l'application de l'ensemble des dispositions nécessaires pour la tenue des élections avant la fin de l'année 2009, dans les délais prévus par le chronogramme ;

8. **Souligne, en outre**, l'importance que revêt le respect des engagements mutuels dans la phase actuelle de la transition, y compris la formalisation de l'engagement du Président et des membres du CNDD, ainsi que du Premier Ministre, à ne pas se présenter aux élections législatives et présidentielles à venir, et **réaffirme** la détermination de l'UA à continuer à soutenir la Guinée à cet égard ;

9. **Prend note** du décaissement, le 30 juin 2009, par le CNDD et le Gouvernement de la première tranche au titre de la contribution de la Guinée au processus électoral, et les **encourage** à maintenir cette dynamique en vue de favoriser la tenue des élections dans les délais convenus ;

10. **Se félicite** des contributions et promesses faites par les partenaires internationaux lors de la 4^{ème} réunion du GIC-G et **réitère son appel** aux Etats membres de l'UA et à la communauté internationale pour un soutien financier et technique accru à la Guinée ;

11. **Se déclare préoccupé** par les violations répétées des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ainsi que par les actes de violence et d'extorsion perpétrés par des éléments armés en uniforme contre des hommes d'affaire et des civils, autant d'actes qui contribuent à la détérioration de la situation économique et financière du pays. A cet égard, le Conseil **demande** au CNDD et au Gouvernement de transition d'intensifier la lutte contre l'impunité et de veiller au respect des droits de l'homme ;

12. **Attend avec intérêt** les résultats de la 5^{ème} réunion du GIC-G, prévue à Conakry les 16 et 17 juillet 2009, ainsi que des efforts en cours des dirigeants de la CEDEAO sur la situation en Guinée ;

13. **Réaffirme** les dispositions de l'Acte constitutif de l'UA et celles de la Déclaration du Lomé sur les changements anticonstitutionnels de Gouvernement et **exprime sa détermination** à appliquer ces dispositions au cas où les autorités guinéennes ne prendraient pas rapidement, en conformité avec le chronogramme, les mesures nécessaires pour le retour à l'ordre constitutionnel ;
14. **Décide** de rester saisi de la question.